



# Association Libre en Communs

Conseil d'Administration  
Procès-verbal du 24 septembre 2022

## Ordre du jour

- Trésorerie/finances
- Adhésions/cotisations
- Mise à jour du RI
- Déménagement de siège social
- Retours Cominfra (et déménagement infra)
- Prévission Capitole du Libre
- Soutien du projet Tyto
- Retours Comcom

## Quorum (membres présents)

Les membres du Conseil d'Administration de Libre en Communs se sont réunis à La Varenne Saint-Hilaire, présidés par Adrien Bourmault, trésorier de l'association recevant pouvoir de Julian Barathie, président, l'ayant convoquée conformément aux statuts.

Sont présents : Adrien Bourmault, Jean Sirmai, Christian Momon, Cyrille Louarn. Adrien Bourmault reçoit les pouvoirs de Julian Barathieu.

Le quorum étant de 100 %, les débats peuvent se dérouler valablement.

## Délibérations

Les membres du Conseil d'Administration de Libre en Communs, après débat sur chacun des points, procèdent aux délibérations suivantes.

- Trésorerie/finances ;
  - État du budget Annuel ;
    - Excédentaire de 2776.96 € ;
    - Charges ;
      - Dépassement du poste des investissement en matériel informatique : 8778.96 € contre 5500 € ;
      - Des locations immobilières imprévues (conf RMS) et de nouveaux services bancaires à payer ;
      - Pas de salaires à régler contrairement aux prévisions, ce qui allège les charges ;
      - Des achats de marque.
    - Recettes.
      - Beaucoup de dons pour cet exercice ;
        - On s'aperçoit que le don est un poste important de recette et le statut d'intérêt général implique que c'est un sujet à ne pas négliger : il faut créer une nouvelle commission. Nous la nommons

Commission Mécénat, avec pour responsable provisoire Julian Barathieu, le président. Recherche active d'un responsable de commission ;

- Les cotisations comptent assez peu, et il y a des impayés !
- Un avoir très gênant qui va expirer en fin d'exercice.
  - Proposition : le dépenser avant la fin de l'année 2022 pour la Cominfra afin d'en être débarrassé, puisque du matériel est nécessaire.
- Charges de fonctionnement.
  - Cas de l'énergie ;
    - Les hébergeurs des machines de Libre en Communs sont des adhérents et fournissent pour nous l'électricité ;
      - Proposition : faire passer en frais assumés par Libre en Communs le coût d'exploitation électrique. Ces frais sont financés par don défiscalisable de l'hébergeur (ou autre) ;
  - Salaires : projet de stage de Marian ;
    - Prévoir d'en reparler avec elle ;
  - Subventions.
    - Il y a une volonté au niveau européen notamment pour financer le logiciel libre. Il faut songer à cela.

**Adopté à l'unanimité.**

- Adhésions/cotisations ;
  - Actuellement 45 adhérents à Libre en Communs dont deux en instance de radiation ;
  - Actuellement 9 adhérents en impayé de cotisation, majoritairement du au renouvellement de cotisation ;
  - Les rappels de cotisation sont envoyés automatiquement, mais les radiations sont manuelles ;
    - Ne pas automatiser les radiations ;
    - Ajouter la possibilité de donner un numéro de téléphone lors de l'adhésion, optionnel.
  - Notre stratégie est dans l'expansion de Libre en Communs : nous cherchons à grandir et avoir de plus en plus d'adhérents.
    - Le montant de la cotisation est de 20 €, le tarif réduit est de 10 € ;
    - Pas de motivation à augmenter.

**Adopté à l'unanimité.**

- Mise à jour du RI ;
  - Article I ;
    - Suppression Paragraphe 5 ;
      - « Tout membre est libre d'élever le montant de sa cotisation en fonction de ses moyens et de sa volonté. De même tout membre pourra modifier le montant de sa cotisation (minorée par le montant minimal) en fonction de l'évolution de ses ressources (sous réserve d'accord du Conseil d'Administration). Au delà de douze fois le montant de la cotisation minimale, un accord du Conseil d'Administration est nécessaire. »
    - Correction typographiques paragraphes 4 et 7 ;
    - Suppression « compte Mastodon » paragraphe 11.
  - Article VII ;
    - « L'association Libre en Communs met à disposition du grand public des services libres conformément aux buts de l'association. Ces services sont opérés au travers de l'infrastructure de l'association et gérés par des commission dédiées. L'utilisation de ces services doit être raisonnable et les utilisateurs s'engagent à respecter les dispositions des conditions générales d'utilisation des services s'il y a lieu, et des conditions particulières s'il y a lieu. »
  - Article IX.

- « Toute commission disposera d'un salon XMPP sur le serveur de Libre en Communs (a-lec.org) dont l'organisation et la modération incombera au responsable de la commission. »
- « Les commissions partagent l'état de leurs travaux, notamment lors du bilan moral annuel. »

**Adopté à l'unanimité.**

- Déménagement de siège social ;
  - Tout n'est pas encore finalisé, donc pas d'annonce officielle de faite ;
    - Il reste de l'administratif à gérer, le paiement n'est pas encore fait ;
    - Accès au nouveau « local » en fin octobre ;
    - Le déménagement devra être terminé en fin novembre.
  - Transfert du siège quand on veut et peut.

**Adopté à l'unanimité.**

- Retours Cominfra (et déménagement infra) ;
  - Déménagement infrastructures ;
    - Pour les machines mother et aunt ;
      - On les emmène à Fontainebleau.
    - Pour la baie ;
      - Les déménageurs l'emmènent dans le nouveau local.
    - Déménagement de ligne FTTH : résiliation et réouverture.
  - Coûts de fonctionnement ;
    - Il y a des coûts fixes ;
    - accès internet FDN : 57 €/mois => 684 €/an ;
    - VPN FDN : 12 €/mois => 144 €/an ;
    - Consommation électrique => 12 kWh/jour x 0.1740 €/kWh = 2 €/jour => 60 €/mois => 730 €/an ;
      - Aujourd'hui assumé par les adhérents ;
    - On a environ 1414 €/an pour un site fibré, 828 €/an pour un site non fibré assumés par Libre en Communs ;
    - Ces coûts sont pour le moment maîtrisés et financés, grâce aux dons.
      - Avoir une bonne stratégie de recherche de mécénat.

**Adopté à l'unanimité.**

- Retours Comcom ;
  - Le responsable de la commission s'investit beaucoup et avance !
    - Une stratégie de communication est en place, il y a une méthode de rédaction (pouets et pages d'actus) ;
    - Une convention pour le traitement des photos et droit à l'image a été établie ;
    - Des supports publicitaires, en cours de création et déjà utilisés ;
    - Le budget communication est assez peu élevé, pas besoin de prévoir plus aujourd'hui ;
  - Première réunion de la commission et un premier atelier.
    - Il y a cinq bénévoles actifs : Wilder, Claudia, Damdam, Neox, Cpm ;
    - Des comptes rendus sont publiés sur des pads et exportés dans un dépôt.

**Adopté à l'unanimité.**

## **Association Libre en Communs – Conseil d'Administration – Procès verbal du 24 septembre 2022**

- Supporter le projet Tyto ;
  - Demande d'héberger le site internet de Tyto.
    - Site statique, peu de besoin particulier (possible en mutualisé).

### **Adopté à l'unanimité (sans Cyrille Louarn).**

- Prévion Capitole du Libre ;
  - Faut-il prévoir un budget pour le financement du déplacement des bénévoles à cet évènement ?
    - 300 € à distribuer entre les bénévoles.

### **Adopté à l'unanimité.**

- Remboursement de frais de déplacement pour Cyrille Louarn.
  - 30 € de billet de train.

### **Adopté à l'unanimité.**

De tout ceci, il est dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à La Varenne Saint-Hilaire, le 24/09/2022.

### **Signature (numérique)**

Jean Sirmai, secrétaire